

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONSULTANT JURIDIQUE ETRANGER

EN APPLICATION DES ARTICLES 101 ET SUIVANTS DE LA LOI DU 31
DECEMBRE 1971 ET 204-9 ET SUIVANTS DU DECRET DU 27 NOVEMBRE 1991

NOM :

Prénom :

Réservé à l'Ordre des Avocats de Paris

Inscription sur la liste des consultants juridiques étrangers :/...../.....

Prestation de Serment :/...../.....

Identifiant :

ADRESSE POSTALE

Ordre des Avocats de Paris
Service de l'Exercice Professionnel
Maison des Avocats - Cours des Avocats
CS 64111 - 75833 Paris cedex 17
Tel 01 44 32 47 82
ddurrande@avocatparis.org
www.avocatparis.org

ATTESTATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR A SIGNER

J'ai l'honneur de solliciter mon inscription en vue d'exercer ma profession d'une manière permanente à Paris sous mon titre professionnel d'origine en application de l'article 101 et suivants de la loi du 31 décembre 1971.

J'affirme par la présente que je ne suis ni interdit bancaire, ni mis en examen ; que je n'ai pas fait l'objet d'un jugement de condamnation, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ni d'une décision de déchéance, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Par ailleurs, je n'occupe aucune fonction incompatible avec la profession d'avocat en France et à l'étranger.

Je m'engage à prévenir immédiatement l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris si, avant mon inscription, l'un des événements ci-dessus énumérés venait à se produire en France ou à l'étranger.

J'ai pris connaissance de la nécessité d'avoir un compte CARPA (excepté pour les collaborateurs salariés) ainsi qu'un compte professionnel distinct de mon compte personnel.

Je m'engage à respecter les dispositions des article 101 et suivants de la loi du 31 décembre 1971 et notamment, afin d'éviter toute confusion avec le titre d'Avocat à la Cour de Paris, je m'engage à exercer la profession de manière permanente sous le titre professionnel de mon Etat d'origine suivi des mentions visées à l'article 105 de la loi du 31 décembre 1971.

Je m'engage à informer immédiatement l'Ordre de tout changement significatif dans l'information fournie dans le présent formulaire qui pourrait se produire entre la date d'aujourd'hui et la décision relative à mon inscription.

Je m'engage à respecter les règles déontologiques du Barreau de Paris et je marque mon accord pour que le Barreau d'origine et le Barreau de Paris puissent échanger toute information pertinente relative à mes activités professionnelles.

• Avez-vous ou avez-vous eu, en France ou à l'étranger, un mandat social (administrateur, gérant de société...) ou Public (conseiller municipal, parlementaire...) ?

Non Oui ⇒ merci de détailler sur une feuille séparée

• Avez-vous été, en France ou à l'étranger, l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ?

Non Oui ⇒ merci de détailler cette procédure sur une feuille séparée

• Avez-vous été, en France ou à l'étranger, l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ?

Non Oui ⇒ merci de détailler cette procédure sur une feuille séparée

• Faites-vous l'objet de poursuites pénales en cours ?

Non Oui ⇒ merci de détailler cette procédure sur une feuille séparée

• Faites-vous l'objet d'une procédure tendant à engager votre responsabilité professionnelle ou avez-vous fait l'objet d'une condamnation mettant en cause votre responsabilité professionnelle ?

Non Oui ⇒ merci de détailler cette procédure ou condamnation sur une feuille séparée

ATTESTATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR A SIGNER - Suite

• Avez-vous été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes ?

- Non Oui ⇒ avez-vous conclu un règlement amiable ou une transaction avec les créanciers ?
 Non Oui ⇒ merci de détailler sur une feuille séparée

• Avez-vous été déclaré en cessation de paiement, ou faites-vous actuellement l'objet d'une telle procédure ?

- Non Oui ⇒ avez-vous conclu un règlement amiable ou une transaction avec les créanciers ?
 Non Oui ⇒ merci de détailler sur une feuille séparée

• Avez-vous été déclaré coupable d'un délit ou d'un crime par une juridiction française ou étrangère ?

- Non Oui ⇒ merci de détailler cette condamnation sur une feuille séparée

• Etes-vous à jour de l'ensemble de vos obligations déclaratives auprès des administrations fiscales et sociales en France et à l'étranger ?

- Oui Non ⇒ merci de préciser sur une feuille séparée

• Avez-vous déjà sollicité votre inscription auprès d'un autre Barreau ?

- Oui Non

(Dans l'affirmative, précisez la date et le barreau concerné) :

Date :

Barreau :

Je déclare sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont complètes et exactes.

Prénom NOM : _____

Date : _____

Signature : _____

NB : Afin de pouvoir traiter votre demande, l'Ordre des avocats du Barreau de Paris a besoin de recueillir des informations vous concernant. Vos données à caractère personnel sont en effet nécessaires pour nous permettre de traiter votre dossier. Elles sont destinées aux personnes habilitées de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris. Ces informations seront conservées jusqu'à la réalisation de la finalité pour laquelle elles ont été recueillies.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes au traitement de vos données. Vous êtes informé(e)s qu'en cas d'opposition au traitement de vos données nous ne pourrions traiter votre dossier. L'ordre des avocats au Barreau de Paris, ne transmet pas vos données à des tiers aux fins de prospections commerciales et elles sont traitées dans l'UE. Vous disposez enfin du droit de définir la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits après votre décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courriel au délégué pour la protection des données à l'adresse suivante : dpo@avocatparis.org. Vous êtes informé qu'en cas de réclamation, vous pouvez saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

ETAT CIVIL

PHOTO
à coller

M Mme

NOM _____

Prénoms (souligner le prénom d'usage) _____

NOM de jeune fille _____

NOM et PRENOM(S) sous lesquels vous exercerez

Date de naissance : _____

Ville : _____

Pays : _____

Nationalité(s) _____

Adresse personnelle en France : _____

Téléphone portable : _____

Téléphone personnel : _____

Mail personnel : _____

Adresse personnelle dans l'état membre : _____

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE A PARIS

⇒ Nom du Traité vous autorisant à exercer en qualité de CJE en France

⇒ Domaines du droit dans lesquels vous êtes habilité à intervenir en France

⇒ Mode d'exercice au sein du barreau de Paris :

- Individuel
- Collaborateur (libéral ou salarié)
- Associé
- Exercice principal à l'étranger (art P.31 RIBP)
 - Individuel
 - Collaborateur (libéral ou salarié)
 - Associé

⇒ Nom du Cabinet ou de la structure dans laquelle vous allez exercer à Paris :

• Adresse :

• Téléphone : _____

• Fax : _____

• Mail professionnel : _____

⇒ **Papier à en-tête utilisé à Paris :**

- Mention obligatoire : *Titre d'origine* suivie de « *inscrit(e) au Barreau de Paris, sur la liste des consultants juridiques étrangers + mention des domaines du droit dans lesquels le candidat est habilité à intervenir en France* »
- Mention facultative pour les avocats inscrits à titre individuel à Paris mais associé d'une structure dans leur barreau d'origine : « *Membre du cabinet X au Barreau de Y (nom de votre barreau d'origine)* »

⇒ Dans le cas d'un exercice principal à l'étranger, conformément à l'article P.31 du Règlement du barreau de Paris

- Nom du Cabinet ou de la structure dans laquelle vous serez domicilié à Paris :

- Adresse : _____

Téléphone : _____

INFORMATIONS GENERALES

⇒ **LANGUES PRATIQUÉES** (Ne mentionner que les langues qui sont lues, écrites et parlées)

Français

Anglais

Allemand

Espagnol

Italien

Autres : _____

⇒ **DIPLÔMES ETRANGERS**

_____ date _____ et lieu d'obtention _____

_____ date _____ et lieu d'obtention _____

_____ date _____ et lieu d'obtention _____

_____ date _____ et lieu d'obtention _____

⇒ **DIPLÔMES DE DROIT FRANCAIS**

MAITRISE/ M1 : _____ date _____ et lieu d'obtention _____

DEA/M2 : _____ date _____ et lieu d'obtention _____

DESS/M2 : _____ date _____ et lieu d'obtention _____

Doctorat : _____ date _____ et lieu d'obtention _____

⇒ **Sujet de la thèse :**

AVIS DU RAPPORTEUR

Le Rapporteur désigné

—

Ayant reçu le ____ / ____ / ____ M. _____

a pu vérifier l'exactitude des pièces et la valeur de ses déclarations et est en mesure de formuler l'avis suivant sur les mérites de cette candidature :

A Paris le

Signature du Rapporteur

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Pour l'inscription dans le cadre des articles 101 de la loi du 31 décembre 1971 et 204-9 du décret du 27 novembre 1991

Tous les documents qui ne sont pas établis en français devront faire l'objet d'une traduction par un traducteur juré

- L'attestation du CNB
- Une attestation d'inscription auprès de l'autorité compétente de l'Etat d'origine **et** une attestation « Good standing » de votre barreau d'origine. Ces deux attestations doivent être datées de moins de 3 mois et peuvent être réunies sur un seul document.
- Documents établissant vos conditions d'installation professionnelle à Paris :

Collaboration:

- Contrat de collaboration libérale ou salariée daté et signé, conforme à l'[annexe XI du Règlement intérieur du Barreau de Paris](#). Il doit obligatoirement mentionner que «le contrat prendra effet à compter de la date de prestation» sans indiquer de date précise.

Exercice individuel:

- Convention de domiciliation avec un cabinet d'avocats conforme à l'article P.48.1 et à l'[annexe XIII-B du RIBP](#) (avec un bureau au minimum 5 heures par semaine) + plan
- ou
- Convention de sous-location avec un cabinet d'avocats conforme à l'article P.48.3 et à l'[annexe XIII-A du RIBP](#) (avec un vrai bureau au minimum 20 heures par semaine) + autorisation du bailleur principal + plan
- ou
- Contrat avec le Centre d'Affaires des Avocats de Paris (CDAAP)
- ou
- Contrat avec un Centre d'affaires conforme à l'article P.48.2 et à l'[annexe XIII-C du RIBP](#) + plan
- ou
- Bail professionnel, mixte ou commercial
- ou
- Titre de propriété + plan + extrait du règlement de copropriété autorisant l'exercice d'une profession libérale

Exercice en groupe:

- Création d'une structure d'exercice ou de moyens : statuts signés et justificatif de l'adresse du siège social

- Intégration d'une structure d'exercice ou de moyens : procès-verbal d'intégration

Exercice principal à l'étranger (article P.31 du règlement intérieur du barreau de Paris)

- Justificatif de vos conditions d'exercice à l'étranger (contrat de collaboration ou de travail, bail des locaux...) (traduction libre)

- Attestation établie par le cabinet d'avocat parisien acceptant de vous domicilier pour la durée de votre exercice à l'étranger et s'engageant à faire suivre votre courrier. Cette attestation devra également préciser « Toutes dispositions ont été prises afin que les courriers RAR qui seraient adressés à M... à notre cabinet soient retirés par nos soins et nous autorisons l'Ordre à vous attribuer la toque du cabinet. ».

Exercice dans une succursale :

Dans le cas où vous seriez, dans votre Etat d'origine, associé d'une structure d'exercice (partnership, LLP, société ou association d'avocats) qui n'a pas de succursale en France et que vous souhaitez exercer en France au nom de cette structure, reportez-vous au formulaire « succursale article 106 Loi 1971 » dans la section consacrée à la Directive 98/5/CE

- Si vous ne souhaitez pas être inclus dans la police souscrite par l'Ordre des Avocats de Paris : produire l'attestation d'une compagnie d'assurances notoirement solvable de votre Etat membre d'origine indiquant, pour votre activité en France, le montant et l'étendue de votre couverture Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) ainsi que la date échéance du contrat
- Un exemplaire du papier à lettres utilisé dans l'Etat d'origine
- Un exemplaire du projet de papier à lettres qui sera utilisé en France et qui doit comporter votre titre d'origine suivie de la mention « **inscrit au barreau de Paris sur la liste des consultants juridiques étrangers + mention des domaines du droit dans lesquels le candidat est habilité à intervenir en France** »
- Documents permettant d'établir votre état civil et vos nationalités (passeport accepté)

Pour les personnes de nationalité non communautaires : un titre de séjour (ou au moins un rendez-vous à la préfecture en ce sens vous autorisant à exercer la profession d'avocat).

- Un extrait du casier judiciaire **du ou des pays dont vous avez la nationalité**, datant de moins de 3 mois (pour la France : www.cjn.justice.gouv.fr)
- Deux attestations de moralité établies, sur papier à en-tête par des personnalités du monde judiciaire (de préférence), justifiant d'un certain nombre d'années de pratique professionnelle (il peut s'agir des personnes exerçant un profession juridique réglementée (avocats, magistrats, notaires, huissiers) mais aussi des directeurs juridiques, des professeurs de droit.

Si vous n'avez pas travaillé avec des personnalités du monde judiciaire, deux attestations de moralité des employeurs avec qui vous avez travaillé seront acceptées.

Ces attestations devront comporter des observations sur votre moralité, vos connaissances et votre aptitude à exercer la profession

- Un chèque de 800 euros libellé « Ordre des Avocats de Paris » correspondant aux droits d'inscription au barreau de Paris
- 2 photos d'identité, format 3,5 cm x 4,5 cm, (pas de photocopies) au dos de laquelle vous noterez vos nom et prénom (en coller une sur le présent formulaire)

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction des particularités éventuelles de votre dossier (mandat, condamnation).

NB : Après votre inscription, vous devrez tenir le Conseil de l'Ordre informé de tout changement de vos conditions d'exercice.

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE PRESTATION DE SERMENT

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire au barreau de Paris en application des articles 101 et suivants de la loi du 31 décembre 1971 et 204-9 du décret du 27 novembre 1991

1/ Le candidat devra adresser **un dossier complet** à :

Ordre des Avocats de Paris
Service de l'Exercice Professionnel
Maison des Avocats - Cours des Avocats
- CS 64111 - 75833 Paris cedex 17

2/ Le dossier sera examiné et un mail sera ensuite adressé au demandeur pour lui indiquer le nom d'un rapporteur auprès duquel il devra prendre un rendez-vous.

3/ Le Service de l'Exercice Professionnel transmettra directement au rapporteur le dossier du candidat

4/ A l'issue de l'entretien, le candidat, après avoir récupéré son dossier, l'adressera au Service de l'Exercice Professionnel, à l'adresse indiquée ci-dessus. Une date de prestation de serment lui sera alors proposée, par mail.

5/ L'inscription sur la liste des consultants juridiques étrangers du Barreau de Paris, sous son titre d'origine, prendra effet à la date de prestation de serment devant la Cour d'appel de Paris.

PRESTATION DE SERMENT

- Le candidat ne reçoit pas de convocation écrite pour sa date de prestation de serment.
- Le jour de la prestation de serment, **les appariteurs de l'Ordre accueilleront les candidats à 12h00** à l'Ordre des avocats, Palais de Justice, escalier A, (en face de la Bibliothèque).
- Les candidats prêteront serment **vêtus de la robe de leur Barreau d'origine** dès lors que le port de la robe est d'usage
- **La prestation serment commencera à 13h30 à la 1^{ère} Chambre de la Cour d'Appel de Paris.**

Important : Pour des raisons de sécurité et de capacité, **seules 2 personnes** de l'entourage du candidat pourront assister à la cérémonie.

Les invités entreront dans le Palais de Justice par l'entrée de la Sainte Chapelle, boulevard du Palais, et devront se présenter à 13h15 devant la **1^{ère} Chambre de la Cour d'Appel de Paris.**

- À l'issue de la cérémonie, le Bâtonnier ou son Délégué recevra les candidats dans la Bibliothèque de l'Ordre. A cette occasion, divers documents seront remis dont un reçu du règlement du droit d'inscription et une attestation d'inscription sur la liste des consultants juridiques étrangers du Barreau de Paris, sous leur titre d'origine.